

La sécurisation foncière dans et autour de l'Aire protégée de la Montagne d'Ambre

Présenté par

RAMILAMANANA Lalaharisoa Nathalie

DEA AGRO-MANAGEMENT

CONTEXTE 1/2

- Crise foncière caractérisée par le débordement des services fonciers et l'occupation sans aucune reconnaissance officielle par la population de terres domaniales
- Instauration d'une réforme foncière matérialisée localement par la création de guichets fonciers communaux

CONTEXTE 2/2

- Opération cadastrale initiée en 1996, au niveau de la « ceinture d'Ambre » dans le cadre du PE 1
- Création d'un guichet foncier à Mahavanona, une des Communes de rattachement administratif du complexe
- Restriction d'accès par le gestionnaire dans le complexe, pourtant seule zone fertile du territoire
- Existence de projet d'extension du complexe touchant des parcelles cadastrales titrées aux populations riveraines

DEMARCHE

- Enquêtes au niveau des 30% des occupants les ZUC de la RS2
- Consultation auprès du service topographique et du service des Domaines d'Antsiranana
- Entretiens auprès des personnes ressources
- Constitution de la base de données et traitement statistique: AFD en passant par CAH et K-means de XLStat

RESULTATS 1/3

- Catégorisation des ménages enquêtés à Joffreville et Sakaramy :

Groupe 1: ménages rattachés aux coutumes foncières (54,1%)

Groupe 2: Propriétaires hésitant entre attachement aux coutumes et sécurisation foncière par titre cadastral (21,6%)

Groupe 3: Propriétaires de rizières cadastrées et payant des taxes foncières communales (24,3%)

RESULTATS 2/3

- Terrains cadastrés au niveau de la ceinture de la montagne d'Ambre
 - > 42,7% des parcelles cadastrales en cours de régularisation
- Guichet foncier de Mahavanona:
 - Certificats délivrés de 2007 à 2011
 - > 202 (20,78%) certificats délivrés sur 972 demandes

RESULTATS 3/3

- Immatriculation du Parc National au nom de l'Etat depuis 1989
- Echech du cadastre de 1996 car sur les 13 000 parcelles cadastrales de la ceinture de MDA, seules 3 000 ont été régularisées
- Décadence des activités du Guichet foncier de Mahavanona, depuis 2009
- Logique d'appropriation des terres des ménages dominée par la spéculation foncière

BASE DE REFLEXION APPORTEE

- Des populations riveraines non impliquées dans la conservation du complexe d'Aires Protégées
- Besoin d'instaurer un Tribunal Terrier pour finaliser l'opération cadastrale
- Aucune sécurité pour les riverains dans une perspective de valorisation des terres, engendrant une tendance vers la spéculation foncière et l'exploitation illicite des ressources naturelles du complexe d'Aires Protégées d'Ambre
- Incertitude au niveau de la viabilité des processus de sécurisation foncière car cadastre de 1996 non finalisé à 77% et guichet foncier de Mahavanona en phase de décadence depuis 2009